
SÉNAT
Université de Saint-Boniface

Date : le jeudi 22 janvier 2026
Heure : 11 h 30
Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour – annexe A1 (pp 1-2)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 27 novembre 2025 – annexe B1 (pp 3-9)
B2. Suivis au procès-verbal de la réunion régulière du 27 novembre 2025

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice – aucun rapport
C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – aucun rapport

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- D1. Calendrier universitaire et collégial 2026-2027 – annexe D1 (pp 10-12)

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de questions de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au secrétariat général (cperron@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Recommandations du CECP – annexe G1 (pp 13-16)
G2. Comité de mérite – annexe G2 (p 17)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

Section I : HUIS CLOS

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Rapport de la réunion du 3 décembre 2025 – annexe J1 (p 18)

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

- L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 26 février 2026 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Perron', with a stylized, cursive script.

Christian Perron

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du jeudi 27 novembre 2025 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : Hélène Archambault, Madeleine Asselin, Hanna Bédard, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Lise Brin, Aileen Clark, Robert Daudet, Marie-Élaine Desmarais, Sokhna Dia, Barbara Donaldson, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Frédéric Jubinville, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Paul Morris, Jad Mzabi, Karim Mzabi, Phi-Vân Nguyen, Moses Nyongwa, Christian Perron, Jean-Christian Pleau, Carmen Roberge, Erica Siddall, Mireille St-Vincent, Beydi Traoré, Jean Valenti, Marie-Michèle Vienneau, Christian Violy, Abdoulaye Yoh, Faïçal Zellama

Absences motivées : Lianne Bjornson, Patrick Noël, Kristopher Noseworthy

Absences : Iranie Djiro, Latifa Koussih, Gabriel Marineau Plante, Hagar Outbih,

Personne-ressource : Christian Perron, secrétaire général

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-271125-1 **PROPOSITION** : Saïd Bouthaim / Jouwairia Lahboub-Daayf
Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 27 novembre 2025 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : **PROCÈS-VERBAL**
B1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 25 septembre 2025

SÉNAT-271125-2 **PROPOSITION** : Carmen Roberge / Mireille St-Vincent
Que le procès-verbal de la réunion régulière du Sénat du 25 septembre 2025 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE
(1 abstention)

B2. Suivi au procès-verbal de la réunion régulière du 25 septembre 2025
Aucun.

Section C :

CABINET DE LA RECTRICE

C1.

Rapport de la rectrice

La rectrice, Sophie Bouffard, commente brièvement son rapport, déposé à titre informatif.

C2.

Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Jean-Christian Pleau, commente brièvement son rapport, déposé à titre informatif.

Il fait état de sa récente participation à la Réunion d'automne des Leaders du CRSH. Une brève discussion s'ensuit, portant sur des modifications à la programmation de l'organisme ainsi que sur l'évolution de certaines pratiques.

Section D :

ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1.

Nominations au Comité d'appel (population étudiante)

SÉNAT-271125-3

PROPOSITION : Carmen Roberge / Youssef Bezzahou

Sur recommandation de l'Association étudiante de l'USB, que le Sénat nomme **Stéphanie Koudou et Gisele Nankafu Kanywenge** en tant que membres substitués du Comité d'appel, pour un mandat d'un an prenant fin à la date précédant la réunion du Sénat de la rentrée automnale 2026.

ADOPTÉE

D2.

Nomination au Comité d'étude des cours et des programmes (population étudiante)

SÉNAT-271125-4

PROPOSITION : Carmen Roberge / Hélène Archambault

Que le Sénat entérine la nomination de **Gisele Nankafu Kanywenge**, membre de la population étudiante, en tant que membre du Comité d'étude des cours et des programmes pour un mandat d'un an prenant fin à la date précédant la réunion du Sénat de la rentrée automnale 2026.

ADOPTÉE

D3.

Nominations au Comité de la bibliothèque (population étudiante)

SÉNAT-271125-5

PROPOSITION : Jouwairia Lahboub-Daayf / Marie-Élaine Desmarais

Que le Sénat entérine les nominations de **Stéphanie Koudou, Asia Wright Makara et Adama Sy**, membres de la population étudiante, en tant que membres du Comité de la bibliothèque pour un mandat d'un an prenant fin à la date précédant la réunion du Sénat de la rentrée automnale 2026.

ADOPTÉE

- D4. Nomination au Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche (population étudiante)

SÉNAT-271125-6 **PROPOSITION** : Jouwairia Lahboub-Daayf / Aileen Clark
Que le Sénat entérine la nomination de **Maeva Tesse Mugueu**, membre de la population étudiante, en tant que membre du Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche pour un mandat d'un an prenant fin à la date précédant la réunion du Sénat de la rentrée automnale 2026.

ADOPTÉE

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Dans l'absence du sénateur Patrick Noël, le secrétaire général lit la question qu'il a soumise :

« Madame la rectrice, nous apprenons dans votre rapport que vous avez été convoquée pour commenter le rapport gouvernemental *Innovation and Prosperity Report : Charting a Sovereign, Value-Added Future for Manitoba*. À titre de rectrice et de représentante de l'USB, vous deviez défendre les intérêts de notre institution et rappeler la mission fondamentale de toute université qui est de produire et transmettre des connaissances, indépendamment de leur valeur utilitaire, commerciale ou marchande.

Bien que ce rapport ne porte pas directement sur les universités, plusieurs passages font allusion à une université qui devrait davantage aligner ses programmes avec les besoins du marché du travail ou de l'«industrie» ou qui doit commercialiser les résultats des recherches. Pire encore, le rapport souligne que les programmes universitaires doivent être (re)façonnés pour répondre aux besoins du marché. Avons-nous besoin de rappeler que ces éléments dénaturent l'Université et sa mission fondamentale en plus de compromettre son autonomie sans laquelle elle ne peut exister?

En outre, ce rapport passe sous silence la question de la francophonie, comme si l'innovation et la prospérité manitobaines pouvaient se penser sans en tenir compte.

Comment avez-vous réagi à ce rapport lors de la réunion du 10 novembre? »

Réponse de la rectrice :

La rectrice, Sophie Bouffard, remercie le sénateur Noël, *in absentia*, pour sa question.

Elle souligne d'entrée de jeu que la lentille francophone n'a pas été appliquée par le groupe de travail chargé de la préparation de ce rapport. Elle enchaîne en résumant les enjeux principaux abordés dans celui-ci, dont la propriété intellectuelle, la souveraineté, l'intelligence artificielle, la collaboration stratégique ainsi que les investissements nécessaires.

Elle revient ensuite sur la rencontre tenue le 10 novembre dernier avec les deux ministres et les personnes dirigeantes des établissements qui visait à ouvrir un dialogue afin d'identifier la façon dont les établissements postsecondaires s'inscrivent dans le cadre des recommandations de ce rapport afin de permettre au Manitoba de prospérer tout en demeurant maître de son développement. Plusieurs thématiques ont donc été abordées, dont le financement, le rôle de Research Manitoba, ainsi que la possibilité d'un éventuel partage de ressources entre les établissements (notamment en ce qui a trait aux brevets).

La rectrice a pu saisir l'occasion lors de la réunion pour réitérer la mission éducative, culturelle et communautaire distincte de l'USB, laquelle n'a pas été remise en cause mais plutôt reconnue comme s'arrimant directement aux priorités de la province en matière de développement humain.

Enfin, elle souligne auprès du Sénat l'importance que l'USB soit présente dans le cadre de ces discussions, même si elle n'est pas de première ligne, afin d'assurer son positionnement, ouvrir la porte à de possibles collaborations d'intérêt pour certains membres de son corps professoral et appuyer le développement de l'établissement selon la logique d'égalité réelle.

La sénatrice Phi Vân Nguyen lit la question qu'elle a soumise :

« La province a mené des consultations pour s'imaginer ce que pourrait être un Manitoba bilingue. Les membres de l'USB ont pu y participer à titre individuel grâce au sondage en ligne et aux séances publiques. Cependant, les professionnels, professeurs et étudiants de l'USB n'ont pas pu exprimer leurs idées et préoccupations en tant que communauté universitaire. En effet, le Secrétariat des affaires francophones, lors de la rencontre organisée au

Salon Sportex, insistait pour que l'on participe à la conversation en tant que citoyens et non en tant que professeur, étudiant ou employé de l'université.

Dans un courriel du 17 octobre provenant du Rectorat, nous apprenions que l'USB allait soumettre « prochainement un mémoire intitulé « Pierre angulaire d'un Manitoba bilingue » ». Est-ce que ce rapport a été soumis? Pourrait-il être rendu public? Quelles sont les personnes ou les unités qui ont été impliquées dans ce rapport et aviez-vous songé à consulter l'ensemble de la communauté universitaire? »

Réponse de la rectrice :

La rectrice remercie la sénatrice Nguyen pour sa question.

Elle commence par souligner l'importance qu'elle accorde au positionnement de l'USB dans la perspective de faire du Manitoba une province véritablement bilingue, et ce, sous plusieurs formes. Elle précise ensuite la fonction principale du mémoire, préparé en collaboration avec le Bureau des gouverneurs, soit un outil de démarchage stratégique et politique. Elle explique également la composition du document, qui comprend des éléments législatifs ainsi que de nombreux contenus harmonisés avec les mémoires des partenaires éducatifs communautaires, dont la rédaction s'est déroulée sous le sceau de la confidentialité. Ce qui explique pourquoi le contenu n'a pas été rendu public

La rectrice présente ensuite l'objectif du mémoire en mettant en lumière ses éléments clés : démontrer le rôle de pierre angulaire que joue l'USB dans un Manitoba véritablement bilingue; souligner l'importance de situer l'établissement dans le cadre d'un projet de langues officielles et de dualité linguistique/culturelle (lequel n'est pas réducteur mais s'avère plutôt un élément de complexité additionnelle qui s'ajoute à toutes les autres facettes que l'USB porte à titre d'établissement universitaire à part entière, lequel cumule aussi en son sein un collège communautaire); mettre en évidence la pertinence de l'USB dans le continuum éducatif; présenter un argumentaire en faveur du renforcement de l'USB par l'adoption d'une approche systémique et de mesures positives; et rappeler le rôle dynamique et stratégique de la Table de concertation du continuum en éducation.

En clôturant la période de questions, la rectrice informe le Sénat que les résultats des consultations provinciales sur un Manitoba

véritablement bilingue seront analysés par le Secrétariat aux affaires francophones. Elle précise qu'il est prévu que le ministre responsable présente les grandes lignes de ces résultats lors de la Journée de la francophonie, en mars prochain. Par la suite, un processus devrait être amorcé afin d'élaborer une stratégie en faveur d'un Manitoba bilingue, lequel pourrait s'échelonner sur une année supplémentaire.

Section F :

RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

F1.

Faculté des arts et Faculté des sciences

Le rapport du doyen, Alexandre Brassard, est reçu à titre informatif.

F2.

Faculté d'éducation et des études professionnelles

Le rapport du doyen, Abdoulaye Yoh, est reçu à titre informatif.

F3.

École technique et professionnelle

La directrice intérimaire, Aileen Clark, commente son rapport, reçu à titre informatif. Elle exprime sa gratitude envers les membres du personnel pour leur participation et leurs contributions à l'organisation des trois colloques tenus à l'USB pendant la semaine de lecture, principalement ceux du RCCFC et de l'AQPC.

F4.

École des sciences infirmières et des études de la santé

Le rapport du doyen, Daniel Gagné, est reçu à titre informatif.

La rectrice informe le Sénat de la tenue, sur le campus, d'une conférence de presse du gouvernement du Canada le lundi 24 novembre dernier. Celle-ci a porté sur l'annonce d'un financement dans le cadre du Programme pour les langues officielles en santé de Santé Canada, visant à améliorer l'accès aux services de santé pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, incluant le financement reçu pour appuyer le volet USB du Consortium national de formation en santé.

F5.

Division de l'éducation permanente

Le rapport du directeur intérimaire, Kristopher Noseworthy, est reçu à titre informatif.

Section G :

RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

Aucun.

Section H :

RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

Aucun.

Section I :

HUIS CLOS

Aucun.

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Rapport de la réunion du 1^{er} octobre et du 5 novembre 2025
Le rapport est déposé à titre informatif.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le
jeudi 22 janvier 2026 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section M : **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Saïd Bouthaim propose la levée de la séance à 12 h 08.

La présidente,

Le secrétaire général,

Sophie Bouffard

Christian Perron

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIAL 2026-2027

2026

Pour les cours dont les dates de début et de fin diffèrent des dates régulières de la session, les dates d'inscription et d'abandon sont ajustées au prorata en fonction de la durée du cours. Prière de consulter la faculté ou l'école pour connaître les dates précises.

AOÛT 2026

- 31 août au 4 sept. Semaine de préparation à la rentrée obligatoire pour toutes les personnes étudiantes des programmes Baccalauréat en sciences infirmières, Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et Certificat Aide en soins de santé.
- 31 août au 4 sept. Ateliers obligatoires en présentiel pour toute la nouvelle population étudiante internationale.

SEPTEMBRE 2026

- 7 septembre **Congé** – Fête du Travail – L'Université est fermée.
- 8 septembre Journée d'orientation pour tous les nouveaux membres de la population étudiante.
- 8 septembre Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'automne 2026 et les cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027.
- 9 septembre Début des cours de la session d'automne 2026.
- 22 septembre Date limite d'abandon (avec remboursement) de cours de la session d'automne 2026 et de cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027. Après cette date, tout abandon de cours paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.¹
- 23 septembre Date limite d'ajout de cours de la session d'automne 2026 et de cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027. Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'automne après cette date.¹
- 23 septembre Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois de décembre 2026 afin d'obtenir une équivalence de crédits (*Challenge for Credit*) sans avoir suivi le cours en question.
- 30 septembre **Congé** – Journée nationale pour la vérité et la réconciliation – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

OCTOBRE 2026

- 7 octobre Date limite de paiement des frais de la session d'automne 2026. Une pénalité financière sera imposée à tout compte en souffrance après cette date.
- 12 octobre **Congé** – Jour de l'Action de grâce – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
- 20 au 22 octobre Collation des grades à l'Université du Manitoba.

NOVEMBRE 2026

- 9 au 13 novembre **Relâche d'automne** – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte (à l'exception du 11 novembre).
- 11 novembre **Congé** – Jour du Souvenir – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
- 24 novembre Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours de la session d'automne 2026, y compris les cours pour équivalence de crédits (*Challenge for Credit*).

DÉCEMBRE 2026

- 11 décembre Dernière journée de cours de la session d'automne 2026 pour tous les programmes universitaires et collégiaux.
- 12 au 23 décembre Période des examens finaux de la session d'automne 2026. **La population étudiante et le corps professoral doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.**

L'Université de Saint-Boniface est fermée du 24 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclusivement pendant la période des fêtes.

Pour les cours dont les dates de début et de fin diffèrent des dates régulières de la session, les dates d'inscription et d'abandon sont ajustées au prorata en fonction de la durée du cours. Prière de consulter la faculté ou l'école pour connaître les dates précises.

JANVIER 2027

- 6 janvier Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'hiver 2027.
- 7 janvier (jeudi) Début des cours de la session d'hiver 2027.
- 20 janvier Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027.
- 20 janvier Date limite d'abandon (avec remboursement) de cours de la session d'hiver 2027. Après cette date, tout abandon de cours paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.
- 21 janvier Date limite d'ajout des cours de la session d'hiver 2027. **Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'hiver après cette date.**
- 21 janvier Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois d'avril 2027 afin d'obtenir une équivalence de crédits (*Challenge for Credit*) sans avoir suivi le cours en question.
- 25 janvier Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'automne 2026.

FÉVRIER 2027

- 3 février Date limite de paiement des frais de la session d'hiver 2027. Une pénalité financière sera imposée à tout compte en souffrance après cette date.
- 15 février **Congé** – Journée Louis-Riel – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
- 15 au 19 février **Relâche d'hiver** – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte (à l'exception du 15 février).

MARS 2027

- 22 mars Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les cours de la session d'hiver 2027, y compris les demi-cours pour équivalence de crédits (*Challenge for Credit*).
- 26 mars **Congé** – Vendredi Saint – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

AVRIL 2027

- 12 avril Dernière journée de cours universitaires et collégiaux pour la session d'hiver 2027. (Les dates de fin de session pour la Faculté d'éducation peuvent varier – veuillez consulter l'horaire de cours de la Faculté d'éducation.)
- À confirmer Journée du Savoir à l'Université de Saint-Boniface.
- 13 au 25 avril Période des examens finaux de la session d'hiver 2027. **La population étudiante et le corps professoral doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.**

MAI 2027

- 10 mai Début de la session d'été 2027.
- 24 mai **Congé** – Fête de la Reine Victoria – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

JUIN 2027

- 7 juin Collation des grades de l'Université du Manitoba et remise des diplômes et des honneurs de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes universitaires de l'USB).
- 14 juin Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'hiver 2027.
- 17 juin Collation des grades de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes collégiaux de l'USB).

JUILLET 2027

- 1^{er} juillet Fête du Canada – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

Veillez consulter la page d'admission selon votre provenance pour connaître les dates limites pour tous les programmes offerts à l'Université de Saint-Boniface :

- [Canadien ou résident permanent](#)
- [Candidat international](#)

OBSERVANCE DE FÊTES RELIGIEUSES RECONNUES

Cours, séances de travaux dirigés et laboratoires

L'Université de Saint-Boniface reconnaît à sa population étudiante le droit d'observer des fêtes religieuses reconnues. En cas d'absence pour cette raison, la personne concernée est tout de même tenue de remplir ses obligations associées aux cours, aux séances de travaux dirigés et aux laboratoires qu'elle doit normalement suivre.

Période d'examens

En cas d'absence prévue à un examen, l'Université, à sa discrétion, fera les arrangements nécessaires pour permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de passer l'examen avant ou après la date officielle de celui-ci. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de prévenir son professeur ou sa professeure par écrit trois semaines à l'avance de son intention de s'absenter de l'examen en question afin d'observer une fête religieuse reconnue. Prière de consulter la [Politique relative aux examens finaux](#) pour en savoir davantage sur les examens différés.

Rapport du Comité d'étude des cours et des programmes

Soumis au Sénat du 22 janvier 2026

AVIS

La documentation relative à cette réunion se trouve à l'endroit suivant : Membres du personnel : H:\CECP\2025-2026\janvier 2026 Étudiants : G:\CECP\2025-2026\janvier2026.

Les membres du Comité d'étude des cours et des programmes se sont réunis le 9 janvier 2026 pour évaluer les dossiers émanant de la Faculté d'éducation, de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences, qui lui avaient été remis en décembre. Voici les propositions qui résultent de ce travail.

PROPOSITIONS

Faculté d'éducation et des études professionnelles

a) Propositions visant le postbaccalauréat en éducation

- Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours EDUA 5021 *Principes d'élaboration de curriculum*, EDUB 5201 *Lectures en curriculum, enseignement et en apprentissage 1*, EDUB 5211 *Lectures en curriculum, enseignement et en apprentissage 2*, EDUB 5261 *Introduction aux fondements de la lecture*, EDUB 5331 *Enseignement de la langue et de la littérature dans les matières*, EDUB 5341 *Fondements de la littérature*, EDUB 5361 *Littérature enfantine*, EDUB 5371 *Littérature pour adolescentes et adolescents*, EDUB 5471 *Développements récents en curriculum : hum. et sc. hum.*, EDUB 5531 *Théorie et pratique de l'enseignement du français*, EDUB 5533 *Théorie et pratique de l'enseignement du français langue seconde*, EDUB 5535 *L'utilisation des médias en enseignement du français de base*, EDUB 5537 *Théorie et pratique des arts visuels et enseignement du français de base*, EDUB 5539 *L'enseignement du français de base et les TIC*, EDUB 5541 *Enseignement du français*, EDUB 5543 *Les arts dramatiques et l'enseignement français de base, français de base*, EDUB 5545 *French Immersion for Teachers Intermédiaire C ou D*, EDUB 5547 *French Immersion for Teachers – Avancé ou perfectionnement*, EDUB 5771 *Diagnostic et intervention en enseignement des mathématiques*, EDSB 5031 *Histoire de l'éducation française au Manitoba*, EDSB 5041 *Théories d'apprentissage en situation d'immersion*, EDSB 5051 *L'intégration des matières en situation d'immersion*, EDSB 5061 *Théories d'apprentissage en milieu minoritaire* et EDSB 5071 *Prévention des différences d'apprentissage dans l'enseignement du langage écrit*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte les propositions d'ajout des cours EDUA 5007 *Éducation à l'environnement et à la viabilité et approches pédagogiques pour le bien-être*, EDUB 5001 *Communication multimodale* et EDUB 5003 *Pédagogie en contextes*

minoritaire et d'immersion française, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.

- Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours EDUA 5251 *Regards sur l'éducation des minorités au Canada*, EDUB 5391 *Enseignement de l'écriture*, EDUB 5271 *Enseignement de la lecture* et EDUA 5631 *Évaluation et programmation en éducation inclusive*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte les propositions de modification à l'annuaire et de modification du programme de post-baccalauréat, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

b) Propositions visant la maîtrise en éducation

- Que le Sénat adopte les propositions de suppression des cours EDUB 7071 *Ouvrages marquants de recherche en lecture*, EDUB 7161 *L'enseignante, l'enseignant de langue en tant que chercheurs*, EDUB 7181 *La recherche en rédaction*, EDUB 7191 *Recherches sur le rôle de la langue dans l'apprentissage*, EDUB 7111 *Recherche sur l'acquisition de la langue et de la littératie*, EDUB 7201 *La littératie et l'élaboration de politiques* et EDUB 7241 *La sociolinguistique et la pédagogie du Français langue seconde*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte les propositions d'ajout des cours GRAD 7021 *Inscription continue à la maîtrise*, EDUB 7009 *Littérature jeunesse engagée*, GRAD 7001 *Mémoire de maîtrise*, EDUA 7015 *Réinventer l'évaluation : pratiques innovantes et inclusives*, EDUA 7003 *Intelligence artificielle en éducation*, EDUA 7017 *Actions climatiques, responsabilisation et pistes de solution*, EDUA 7005 *Citoyenneté et durabilité : Perspectives mondiales et enjeux sociaux*, EDUB 7019 *Sujets particuliers en recherches en langues et littératies*, EDUA 7007 *Leadership scolaire en justice sociale* et EDUA 7023 *Sujets particuliers en recherche en éducation*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.
- Que le Sénat adopte les propositions de modification des cours EDUA 7521 *Séminaire – Stage counselling* et EDUA 7801 *Introduction à la démarche de recherche*, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

- Que le Sénat accepte les propositions de modification à l'annuaire et de modification du programme de maîtrise en éducation, telles que soumises par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Faculté des arts et de la Faculté des sciences

a) Propositions visant le programme d'études canadiennes

- Que le Sénat adopte les propositions d'ajout des cours CDN 1001 – *À la découverte du Canada* et CDN 2001 – *Sujet choisi en études canadiennes*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire du B.A. général afin de rendre le cours CDN 1001 obligatoire dans la mineure et la majeure générale d'études canadiennes existantes au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire du B.A. avec double spécialisation afin de créer une majeure avancée de 48 crédits en études canadiennes au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

b) Propositions relatives au programme d'études environnementales

- Que le Sénat adopte les propositions d'ajout des cours ENVR 2391 *Écologie et environnement*, ENVR 2393 *Les plantes qui enseignent*, ENVR 3113 *Visualisation et analyse de données environnementales*, ENVR 3003 *Conservation des espèces et des écosystèmes*, ENVR 4051 *Gestion écosystémique*, ENVR 4851 *Gestion de la faune*, POLS 1001 *Introduction à la politique environnementale* et POLS 2001 *Environnement et enjeux mondiaux*, telles que soumises par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire du B.A. général afin de créer une mineure et une majeure générale en Études environnementales au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire du B.A. avec double spécialisation afin de créer une majeure avancée de 48 crédits en Études environnementales au sein de ce programme, telle que soumise par la Faculté des arts,

pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Faculté des sciences

c) Propositions visant divers cours de sciences

- Que le Sénat adopte les propositions d'ajout des cours PHYS 2001 *Physique environnementale* et PHYS 2273 *Physique pour la médecine et la biologie*, telles que soumises par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours BIOL 2301 *Principes d'écologie* (pour ajouter le nouveau ENVR 2391 comme cours mutuellement exclusif), telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte la proposition de suppression du cours MBIO 3461 *Biochimie membranaire et cellulaire*, telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification du cours MBIO 4603 *Génétique moléculaire des procaryotes*, telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
- Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours MBIO 3463 *Biochimie membranaire et cellulaire*, telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba et des ressources disponibles.
- Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'annuaire du B.Sc. majeure conjointe en biochimie-microbiologie pour refléter ces changements, telle que soumise par la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2026, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Rapport soumis par Carmen Roberge

Rapport : janvier 2026
COMITÉ DE MÉRITE
Présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Le comité de mérite s'est réuni le 10 décembre 2025.

Le comité a échangé sur des stratégies visant à solliciter plus de candidatures pour les grades honorifiques et les prix de l'USB. On demande l'appui du comité dans la rediffusion du plan de relance qui sera initié par le secrétaire général, notamment en relayant les communications dans leurs réseaux sociaux. Le comité a également discuté de la possibilité de créer une banque de candidatures pour faciliter le processus et pour éviter la pression annuelle.

Le comité a ensuite parlé du processus de création et de modification des prix, précisant que cette responsabilité ne relève pas du Comité de mérite, mais qu'il peut en tout temps faire suivre ses recommandations aux instances appropriées.

Rapport soumis par G. Aileen Clark présidente, Comité de mérite



Sénat de l'Université du Manitoba
Rapport de l'USB au Sénat

3 décembre 2025

The following motions were approved by Senate.

MOTIONS

- Aucune proposition

Lien vers l'ordre du jour :

https://umanitoba.ca/governance/sites/governance/files/2025-11/2025_12_03_senate-agenda_reduced.pdf

Lien vers le procès-verbal : pas disponible

7 janvier 2026

Réunion annulée

Lien vers les propositions : <https://umanitoba.ca/governance/senate/motions>

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Perron", written over a horizontal line.

Christian Perron
Secrétaire général